

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE
PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE

de

BOSC-LE-HARD

Exercice 2012

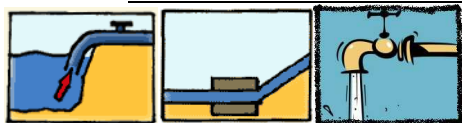
Rapport présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
site www.services.eafrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Branchements en plomb	20
4.2.	Montants financiers	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : BOSC-LE-HARD

• Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOSC-LE-HARD

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation de service public par affermage

Nature du contrat :

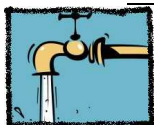
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2011

* Approbation en assemblée délibérante

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : AUCUN
- Nature exacte de la mission du prestataire : La gestion et la continuité du service public de la distribution d'Eau Potable à l'intérieur du périmètre de la délégation, soit :

L'entretien et l'exploitation des installations de pompage
L'entretien et l'exploitation des réservoirs, canalisations et branchements
Les compteurs d'eau froide
La relation clientèle

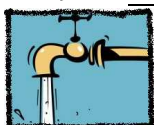
1.3. Estimation de la population desservie (DI01.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 493 habitants au 31/12/2012 (1 475 au 31/12/2011).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 673 abonnés au 31/12/2012 (669 au 31/12/2011).

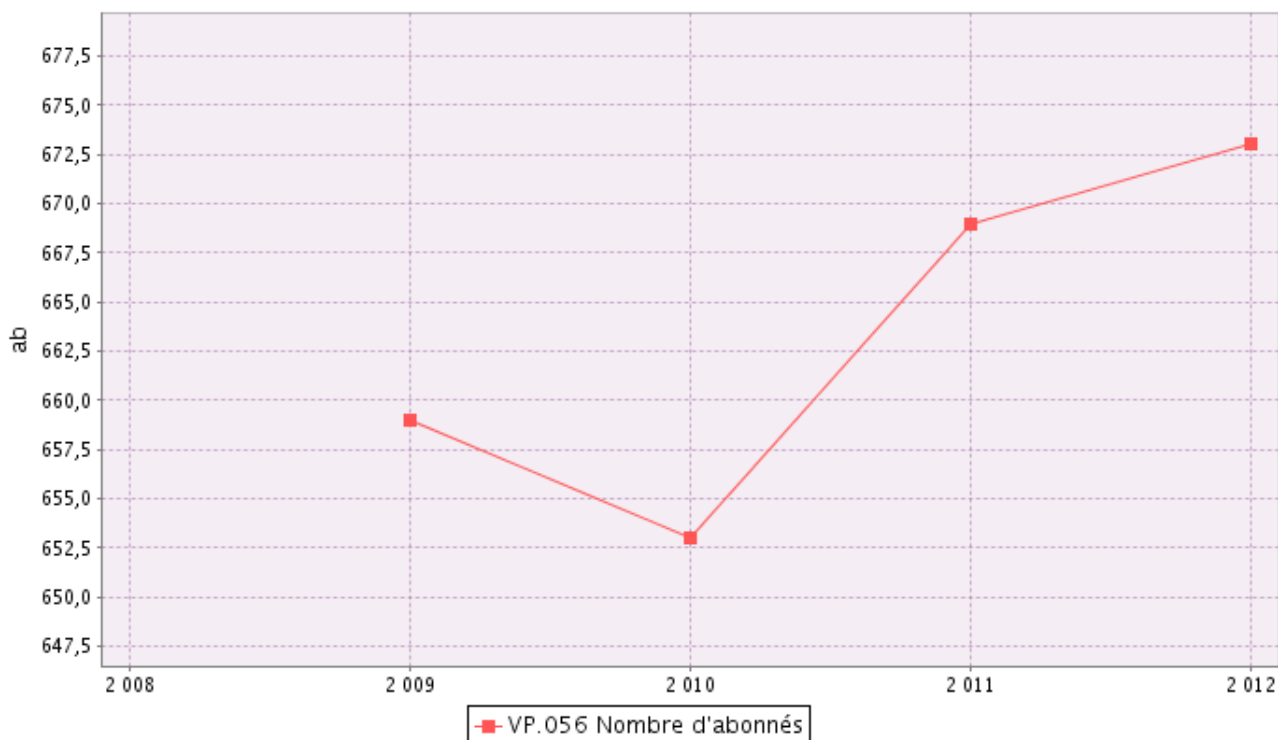
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
BOSC-LE-HARD					
Total	669	661	12	673	0,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,53 abonnés/km au 31/12/2012 (35,45 abonnés/km au 31/12/2011).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,22 habitants/abonné au 31/12/2012 (2,2 habitants/abonné au 31/12/2011).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,88 m³/abonné au 31/12/2012. (92,43 m³/abonné au 31/12/2011).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

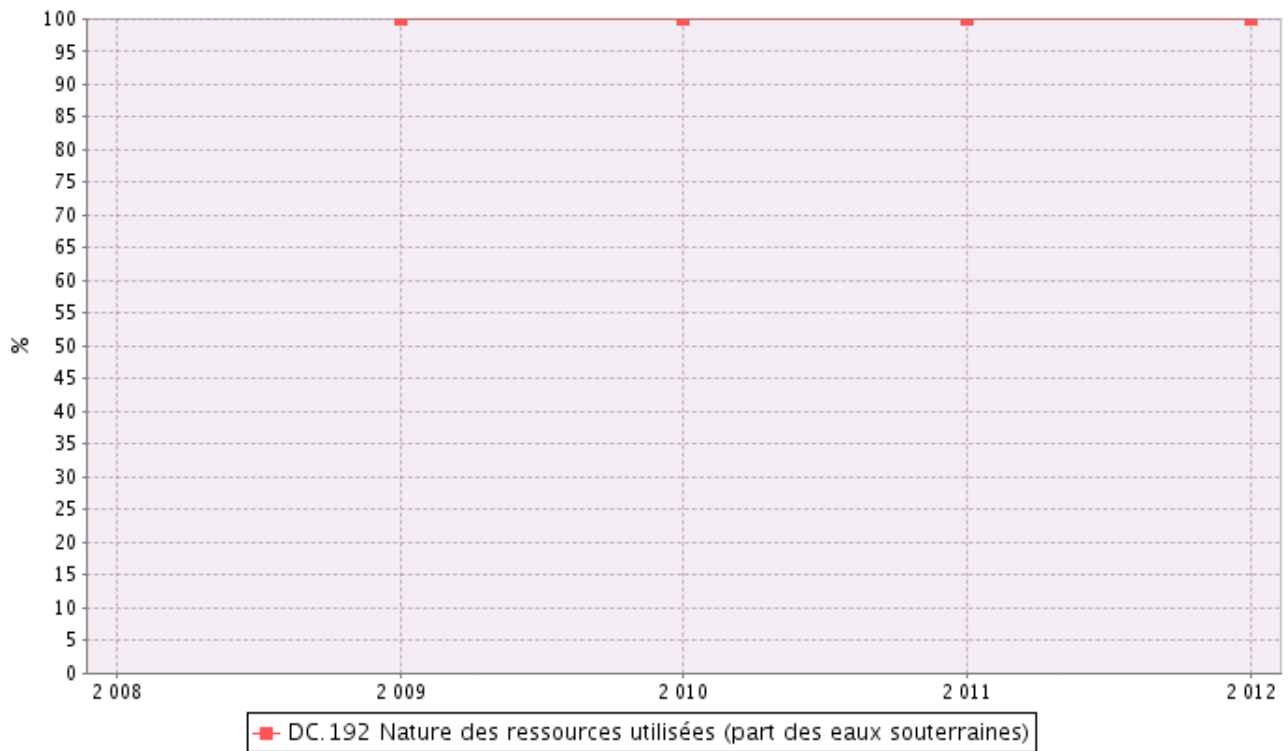


Le service public d'eau potable prélève 70 214 m³ pour l'exercice 2012 (65 778 pour l'exercice 2011).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
CAP BOSC-LE-HARD	Eaux souterraines non influencées	20m ³ /h	65 778	70 214	6.74%
Total		20m ³ /h	65 778	70 214	6.74%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2.

Achats d'eaux brutes

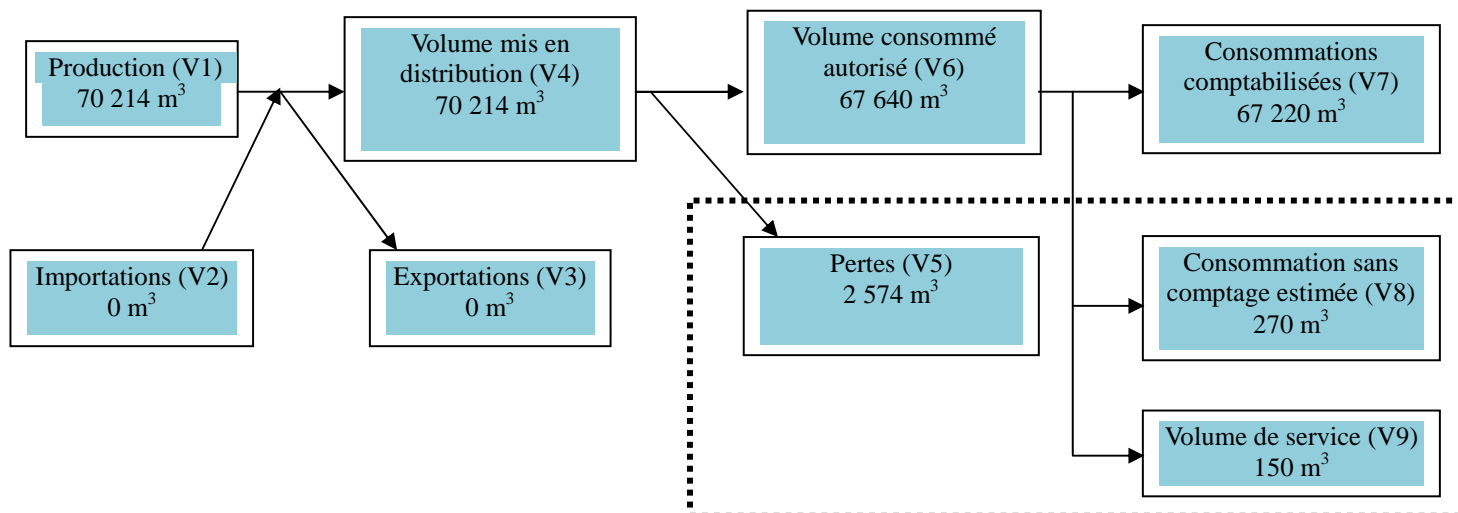


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Observations
NEANT			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012



1.6.2. Production



Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
BOSC-LE-HARD	Chlorique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2011 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
CAP BOSC-LE-HARD	65 778	70 214	6,7%	40
Total du volume produit (V1)	65 778	70 214	6,7%	40

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
NEANT				

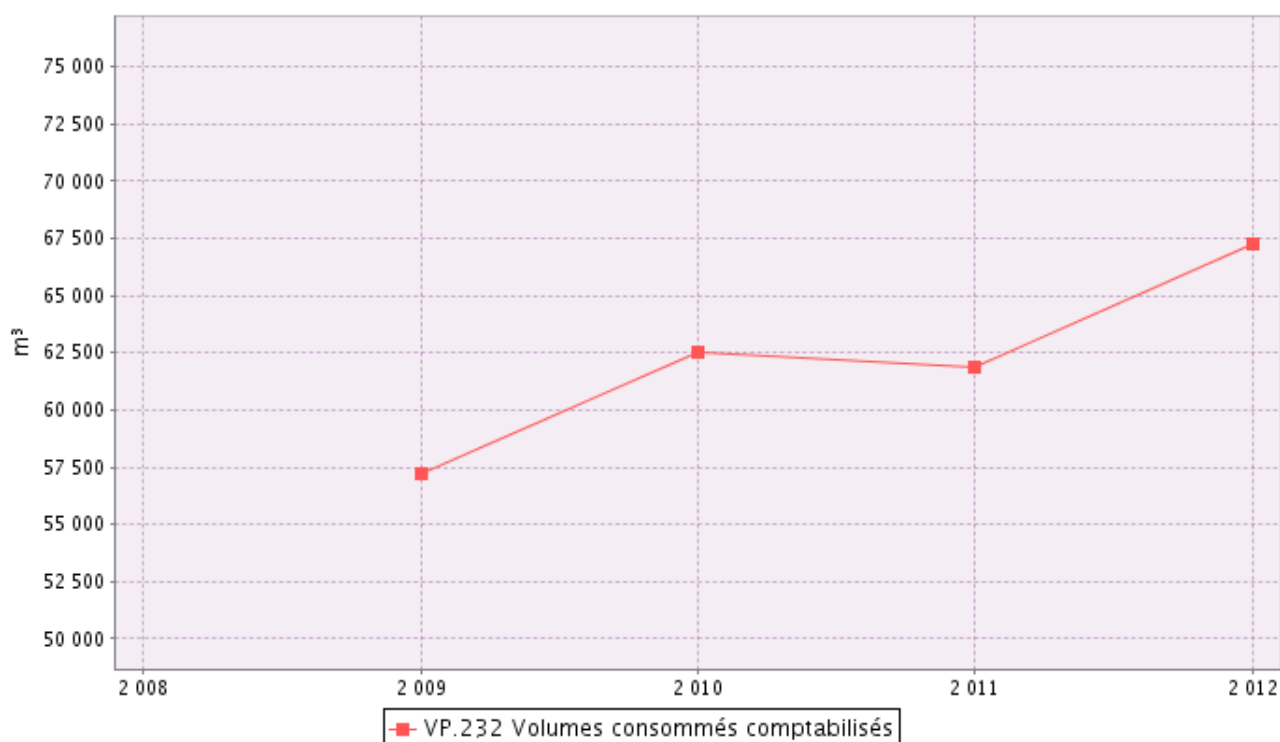
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	56 235	62 720	11,5%
Abonnés non domestiques	5 604	4 500	-19,7%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	61 839	67 220	8,7%

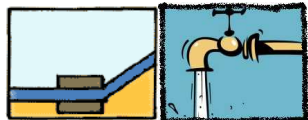
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



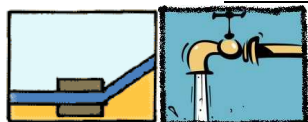
En 2012, la consommation globale est de 84 m³/abonnement. Il faut savoir que le ratio national est de 120 m³/an, soit une différence conséquente de -30%. (92 m³/abonnement en 2011)

1.6.5. Autres volumes



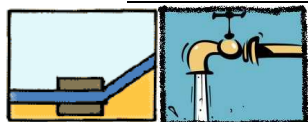
	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	240	270	12,5%
Volume de service (V9)	150	150	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	62 229	67 640	8,7%

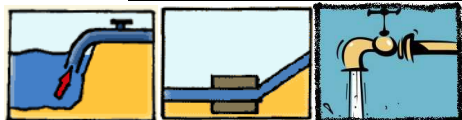
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 18,94 kilomètres au 31/12/2012 (18,87 au 31/12/2011).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

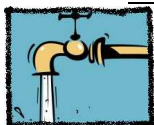
Frais d'accès au service : 48.48€ HT au 01/01/2012
52.99€ HT au 01/01/2013

Tarifs	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10 €	10 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 120 m ³	0,75 €/m ³	0,75 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	34.12 €	35,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 120 m ³	0.730 €/m ³	0,764 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1065 €/m ³	0,1065 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,348 €/m ³	0,24 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

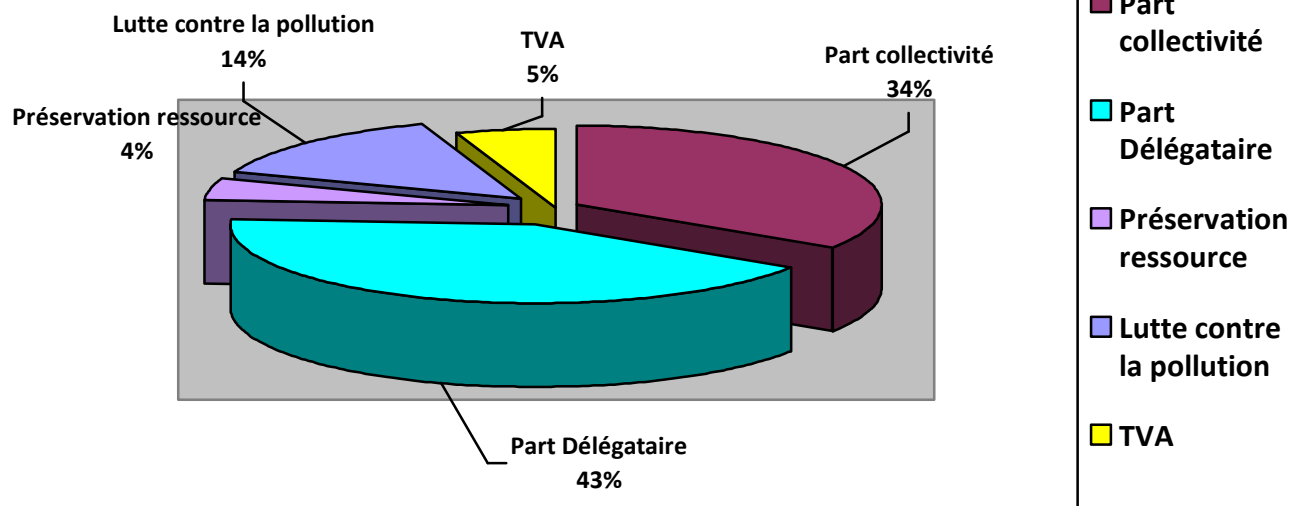
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

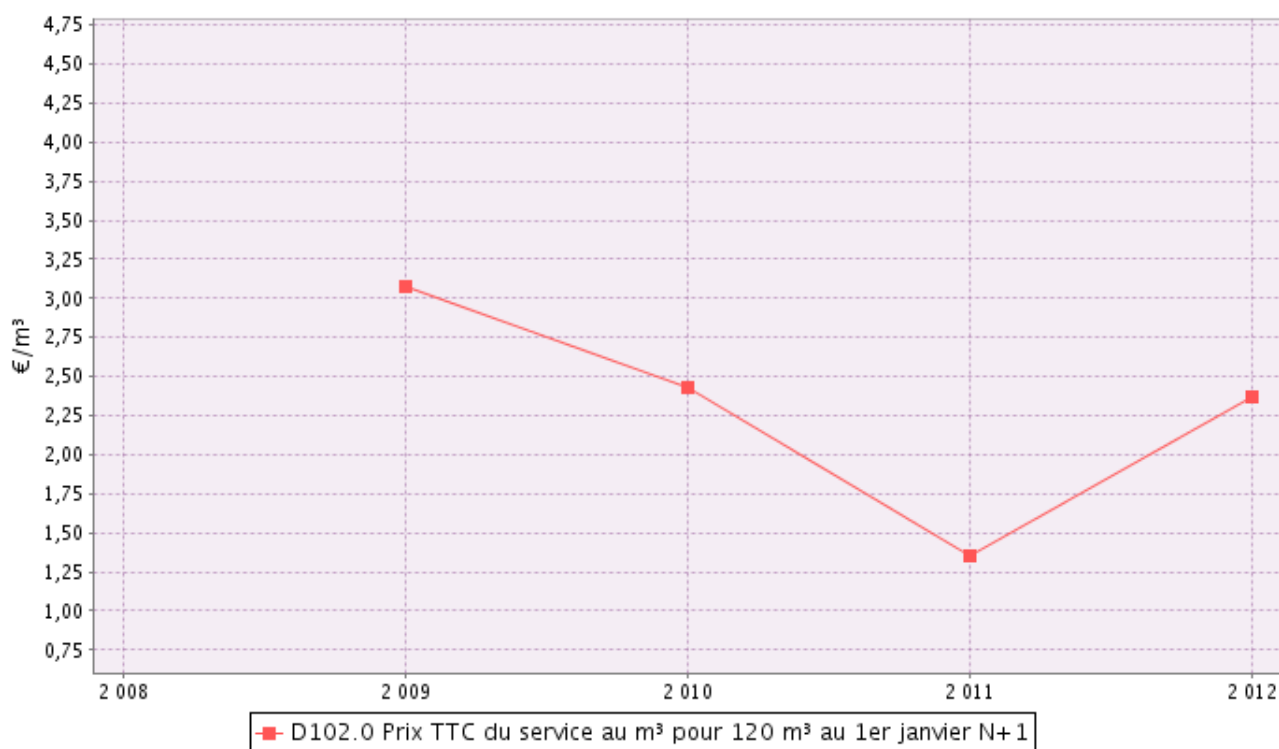
2.2 Facture d'eau type (DI02.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0%
Part proportionnelle	90,00	90,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	100,00	100,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	34.12	35,68	4.57%
Part proportionnelle	87.66	91,68	4.59%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121.78	127,36	4.58%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,78	12,78	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	41,76	28,80	-31%
TVA	15.20	14,79	-2.7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63,04	56,37	-10,6%
Total	291.52	283,73	-2.67%
Prix TTC au m³	2.43	2,36	-2.88%





ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

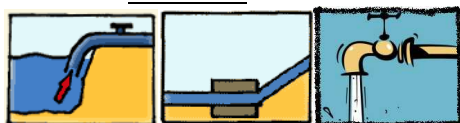
- annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2012 sont de 70 214 m³/an (65 778 m³/an en 2011).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes de la collectivité	51 405	58 573	13.94%
dont produits au titre de l'année	52 767	58 504	10.87%
Dont variation de la part estimée sur consommations	-1 363	68	104.99%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service	66 047	74 206	12.35%
Collectivité et autres organismes	77 819	88 000	13.08%
Travaux attribués à titre exclusif	12 061	2 387	-96.79%
Produits accessoires	10 093	10 728	6.29%
Total des recettes	166 020	175 321	5.6%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 74 206 € (66 047 € au 31/12/2011).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (PI01.1 et PI02.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	9	0	11	0
Paramètres physico-chimiques	9	0	11	0

Conformément au rapport annuel de synthèse 2012, de l'Agence Régionale de Santé, sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2011	Taux de conformité exercice 2012
Microbiologie (PI01.1)	—	—
Paramètres physico-chimiques (PI02.1)	—	—

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (PI03.2)*



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

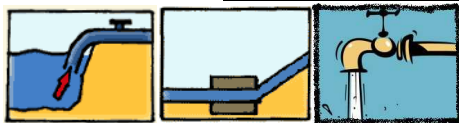
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Non	Non
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Non	Non
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est 50 (50 en 2011).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

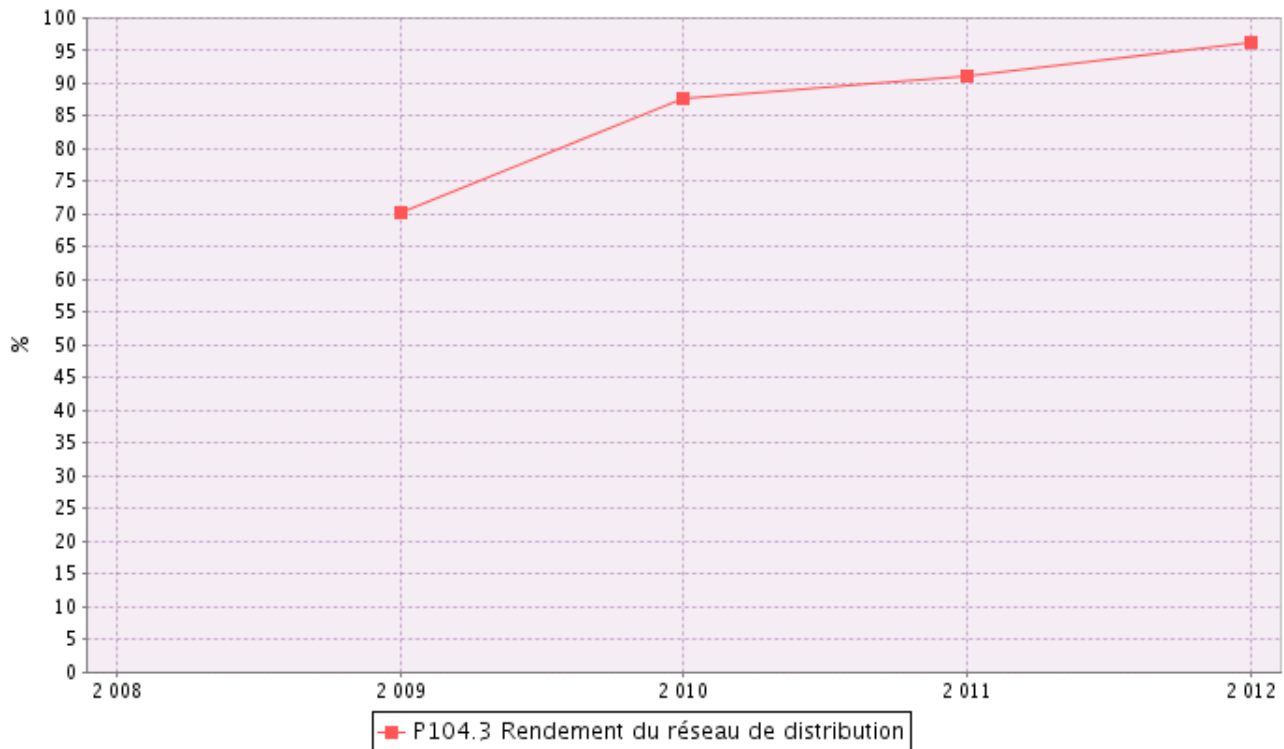
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

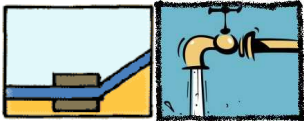
A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rendement du réseau en %	91	96,3
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	9,03	9,78
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,9	1



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

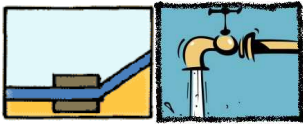


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,47 m³/j/km (0,9 en 2011).

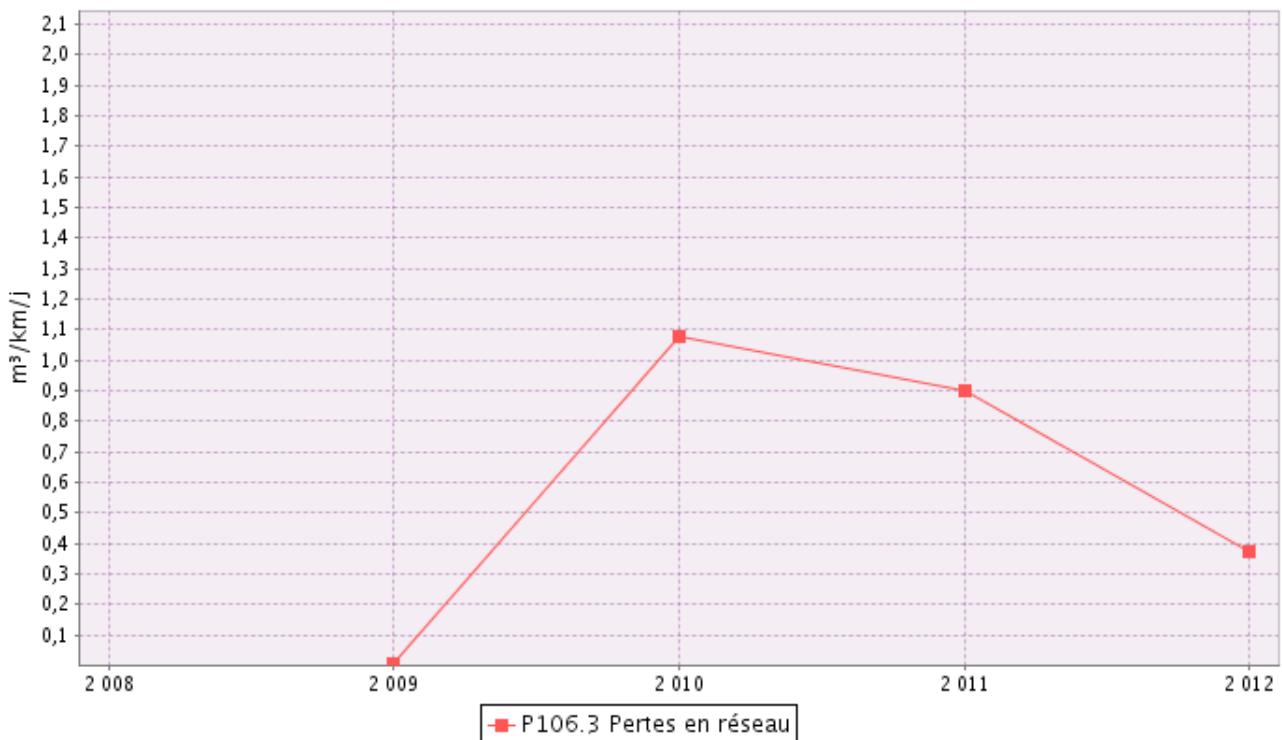
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de 0,41 m³/j/km (0,9 en 2011).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (PI07.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en ml	0	0	0	409	0

Au cours des 5 dernières années, 0.4 km de linéaire sde réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2011).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (PI08.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **40%** (40 % en 2011).

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*

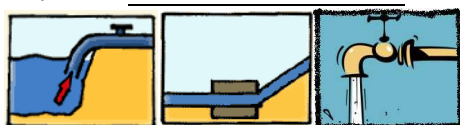


La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2011	Exercice 2012
Nombre total des branchements	645	647
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0

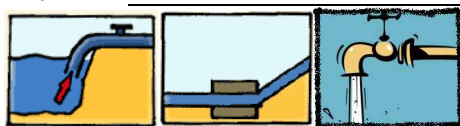
Il faut noter qu'il n'y a plus de branchements au plomb sur le territoire depuis 2010.

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	41 844	57 238

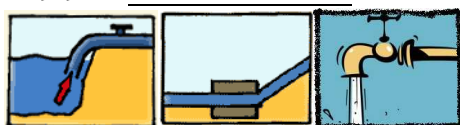
4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette pour le service de l'Eau et de l'Assainissement au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

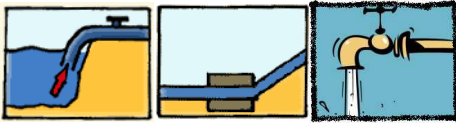
	Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	711 351	655 423
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	34 015
	en intérêts	16 099
		34 116
		17 079

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements a été de 38 269 € (38 268 € en 2011).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Renouvellement des canalisations d'eau potable Rue Villaine	150 000 €
Etude groupée de sécurisation des captages	9 500 €
Travaux d'aménagement du forage et du local	23 920 €
Etude de bassin d'alimentation de captage	62 300 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (PI09.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2012 (0,0003 €/m³ en 2011).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2011	Exercice 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 475	1 493
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.43	2,36
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1j	1j
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	49%	49%
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91%	96,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0.91 m ³ /j/km	0,4 m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0.86 m ³ /j/km	0,4 m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40	40
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0003	0